



SNUipp-FSU
Guyane

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0594 30 13 52
Fax. 0594 30 51 03

Courriel :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

CAPD du 20 juin 2017

Déclaration du SNUipp-FSU Guyane

Monsieur le Recteur,

Cette année encore, la CAPD mouvement intra départemental de la Guyane se réunit très tardivement, mettant les collègues dans une situation de stress pour préparer leur rentrée.

Comme tous les ans, le travail préparatoire a été imposant, très chronophage, désespérément répétitif. Heureusement, les échanges avec la DPE1 à cette période sont certes fréquents mais toujours constructifs. Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane ont posé de nombreuses questions, relevé de trop nombreuses incohérences, transmis des tableaux et remarques afin de corriger les barèmes ou situations des collègues. Sur les 892 participants, nous avons proposé des modifications pour plus de 150 d'entre eux, demandes pour la plupart validées par les services après vérifications.

La dynamique mise en place l'année dernière pour obtenir un mouvement plus anticipé, plus transparent et plus équitable n'est malheureusement pas confirmée cette année. Soulignons tout de même les maigres avancées obtenues :

- Les écoles de Remire-Montjoly sont enfin concernées par les majorations pour séparation de conjoint si le conjoint travaille sur l'île de Cayenne.
- Les titulaires d'un CAPA-SH peuvent recevoir une affectation sur un poste relevant d'une autre option, par le biais de l'attribution d'un code 30, sans léser les titulaires de l'option requise ou les stagiaires. Cette avancée fait suite à une demande du SNUipp-FSU et doit se confirmer.

Cependant, Monsieur le recteur, les élus du SNUipp-FSU Guyane déplorent fermement le cadre chaotique qui continue d'être celui du mouvement intra dans notre académie. Commençons par les promesses non tenues :

- Les collègues émettant des vœux pour les sites très isolés n'ont pas été entendus en commission comme cela est prévu depuis 3 ans; le rectorat prendra-t-il un jour la mesure des spécificités inhérentes à la Guyane et assumera-t-il pleinement ses responsabilités ?
- La gestion des vœux liés est restée ambiguë. Pire, une nouvelle règle (affectation au plus petit barème et non moyenne des 2) a été appliquée sans en informer les collègues.
- Les listes des collègues titulaires de la certification FLE ou d'un diplôme équivalent nous ont été fournies très tardivement, générant des vérifications et questions inutiles en amont.



Une école de qualité pour tous !

- Concernant les habilitations LCR, aucune liste à jour ne nous a été transmise. Nous disposons toujours de ce document inacceptable sur lequel figurent 191 noms en désordre, comprenant même des retraités et des collègues ayant quitté le département, mélangeant des collègues « habilités », des « habilités validés », des « habilités ayant travaillé en classe bilingue », et aucun nouveau nom. La gestion des langues et cultures régionales en Guyane mérite vraiment mieux que cet amateurisme.
- Au niveau de l'ASH, la circulaire annoncée à tous les collègues n'a jamais vu le jour, laissant la voie ouverte à tous les bricolages malsains qui ternissent l'image de l'ASH en Guyane. Nous n'avons aucune lisibilité quant aux options nécessaires pour chacune des ULIS, générant des interventions manuelles toujours litigieuses.
- La circulaire entretient un flou malsain quant aux affectations sur les postes de Maîtres surnuméraires, promettant des rentrées tendues dans certaines écoles où les équipes chercheront à imposer une organisation aux nouveaux collègues. Le rectorat devra porter l'entière responsabilité des conflits qui s'en suivront.
- Pour la quatrième année consécutive, les affectations sur les postes à profil REP/REP+ se feront en dehors de toute règle clairement affichée. La situation s'annonce catastrophique cette année, dans la mesure où les entretiens, s'ils sont organisés, ne le seront qu'après les opérations du mouvement, sans avis de la CAPD !

Continuons avec les points qui se détériorent :

- Contrairement à l'année dernière, les collègues n'ont pas reçu de liste de postes à profil pour ce mouvement 2017.
- Dans le cadre des séparations de conjoint, les situations familiales et le nombre d'enfants ne sont toujours pas pris en compte.
- Des collègues du Maroni n'ont pas été convoqués à l'entretien pour accéder à la liste d'aptitude de direction.
- Les anciennetés en tant que non titulaires n'ont pas été prises en compte pour tous les PE, au niveau des AGS, ce qui crée des irrégularités de calcul de barèmes.
- Les collègues se trouvant en mesure de carte scolaire ou bénéficiant d'une priorité ont été prévenus après l'ouverture du serveur.
- Concernant les affectations provisoires dans l'ASH, le refus d'anticipation semble devenir une règle dans cette académie : aucune information n'a été transmise, nous n'avons pas connaissance d'entretiens préalables ni d'avis des IEN sur les candidatures éventuelles.



Une école de qualité pour tous !

- La situation des collègues de l'école ZAC Soula n'a pas été éclaircie malgré nos demandes.
- Le cahier des postes, lamentable, ne correspond pas aux décisions prises en CTA : des postes manquent dans plusieurs écoles (Montsinnery, Bernude, Gabin...), des postes de coordonnateur REP+ se transforment de façon irrégulière à la demande de chefs d'établissements (Dumesnil), des nomenclatures surgissent dans l'ASH sans être explicitées aux collègues, des postes de conseiller pédagogique ont été codés comme des postes d'adjoint, des postes ASH apparaissent comme des postes sans spécialité...

Comme si cette situation on ne peut plus déroutante ne suffisait pas, une rumeur circule, mettant en doute l'intégrité des commissaires paritaires et laissant pressentir une éventuelle fuite de documents de travail avant la CAPD.

Les élus du SNUipp-FSU Guyane confirment leur attachement à un dialogue social respectueux des règles votées et démentent toute diffusion en amont d'informations non encore légitimes.

Le SNUipp-FSU Guyane vous sollicite, Monsieur le recteur, afin que tout soit mis en œuvre pour que les demandes des collègues soient traitées avec le plus grand soin et la plus grande transparence.

Cayenne, le 20 juin 2017

Les commissaires paritaires du SNUipp-FSU Guyane